



Consommation et détention de cbd

Par **Dodo0733**, le **29/08/2023** à **16:07**

Bonjour, je me permets de vous contacter car j'ai actuellement un petit problème. (Ou plus précisément 2 petits problèmes)

Lors d'un festival je fumais du cbd. La gendarmerie arrive et me demande la facture. Je leur fournis donc la facture mais au final cela ne les satisfait pas.

Sans avoir effectué aucun test salivaire il me mettent une amende pour consommation de stupéfiants. Ils ne m'ont pas laissé lire le procès verbal et on décide que je refusait de signer.

J'ai reçu l'amende de 150€ minoré. Je voulais savoir si il était possible de faire une contestation de cette amende.

Une fois n'est pas coutume, une semaine plus tard je me fais arrêté en voiture par la gendarmerie. Test alcoolémie et test salivaire effectué. Je ressort négatif pour les 2. Malheureusement je leur avait dit que j'avais fumé du cbd la veille et ils m'ont confisqué la fin de mon sachet de cbd. Je leur ai bien montré la facture. J'ai insisté sur le fait que j'étais négatif au test salivaire. Mais vu qu'ils n'ont pas pu me retirer mon permis ils ont décidé de me mettre une amende pour possession de stupéfiants cette fois ci.

Est il possible de faire quelque chose concernant ces 2 amendes ?

Sachant que je me suis au cbd il y a plus d'un ans afin de m'aider à arrêter le cannabis. Je trouve cette situation des plus frustrante..

Merci de m'avoir lu et en espérant que vous puissiez m'apporter votre aide.

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **29/08/2023** à **16:20**

Bienvenue, bonjour

Pour votre info

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16677>